

## REGLEMENT POUR LE CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL 2020

Cette année, la municipalité de Salins-Les-Bains organise son concours de décorations de Noël.

### Article 1- Participants :

Le concours est ouvert aux habitants de la commune de Salins-les-Bains après inscription de manière individuelle et complétée lisiblement. Les artisans et commerçants de la commune peuvent également y participer.

### Article 2 – Objet du concours :

Le concours consiste en l'illumination et/ou la décoration des maisons, fenêtres et balcons ou vitrines pour les commerces. L'objectif étant d'animer la commune et de l'embellir en cette période de fêtes de fin d'année.

### Article 3 – Délai de participation :

Les bulletins d'inscription doivent être envoyés au service animation de la mairie de Salins-les-Bains au plus tard le 14 décembre 2020.

### Article 4 – Modalités de participation :

Les participants devront illuminer ou décorer leur maison, fenêtres ou balcons de façon originale et créative, en utilisant les illuminations à économie d'énergie (type solaires ou LED + horaires d'illuminations restreints). Les installations devront être allumées du 18 décembre 2020 au 4 janvier 2021 et au minimum, de 18H30 à 21H.

### Article 5 – Modalités du concours :

Le concours portera sur 3 catégories d'illuminations visibles de nuit :

1. Fenêtres et balcons visibles de la rue (habitat collectif)
2. Maisons décorées visibles de la rue
3. Coup de Cœur des vitrines de Noël (commerce)

Les critères d'appréciation : notation

1. La vue d'ensemble et l'esthétique générale de la décoration, l'harmonie (l'abondance de décorations lumineuses pouvant être pénalisée) : 20 points.
2. La créativité et l'originalité : 10 points.

Toutes les réalisations seront recensées depuis la voie publique. Libre cours est laissé à l'imagination de chacun pour obtenir une harmonie de sa façade, de sa maison ou de son balcon !

### Article 6 – Jury :

Le jury effectuera des visites de nuit à partir du 18 décembre et sera composé d'élus.

### Article 7- Clauses particulières :

Toute publicité, médiatisation ou sponsoring quel qu'il soit est interdit pendant le concours et donnera lieu à une disqualification automatique.

### Article 8- Droit à l'image :

Les participants acceptent que les photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées, et autorisent leur publication dans les supports de communication de la commune de Salins-les-Bains.

### Article 9 – Récompenses & remises des prix :

Les gagnants recevront un prix pour la qualité de leurs illuminations et décorations sous forme de chèques cadeaux à dépenser dans les commerces salinois. Pour chaque catégorie : 1<sup>er</sup> prix : 60 € / 2<sup>ème</sup> prix : 40 € et 3<sup>ème</sup> prix : 25 €

### Article 10 – Acceptation du règlement :

L'inscription au concours entraîne, de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

### Article 11 – Annulation du concours :

L'organisation se réserve le droit d'annuler complètement ou partiellement le concours en cas de manque de participation ou en cas d'événements qu'elle jugerait préjudiciables au bon déroulement dudit concours.

### Article 12- Litige :

Les décisions du jury sont sans appel. Aucune correspondance ne sera échangée sur les décisions, l'organisation ou les récompenses du concours. Le jury se réserve le droit de disqualifier tout participant ayant un manquement à ce règlement ou un comportement dégradant quant à l'esprit de cette démarche.



.....  
Bulletin d'inscription au concours des illuminations de Noël du 18 décembre 2020 au 4 janvier 2021. Les bulletins d'inscription sont téléchargeables sur le site de la Commune. A remettre au service animation de la Mairie de Salins-les-Bains avant le 14 décembre 2020

NOM

Prénom

Adresse

Etage

si nécessaire, préciser fenêtre/balcons côté droit ou gauche, vus depuis la rue

Téléphone :

Mail

Je souhaite m'inscrire au concours des illuminations de Noël

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours des illuminations de Noël 2020

Date et signature